

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **17 octobre 2023 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Michèle Murray quitte son siège à 20 h 33 pendant la période de questions du public.

Madame Michèle Murray reprend son siège à 20 h 34 pendant la période de questions du public.

RÉSOLUTION...
2023-10-516

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

- 19.1 Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Programme d'aide aux passages à niveau municipaux, Volet 3 – Dossier 7210-2023-021
- 19.2 Contribution municipale au projet Habitations Rive-Gauche – 1045, boulevard du Curé-Labelle

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-517

APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2023

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du **19 septembre 2023** et de la séance extraordinaire du **3 octobre 2023**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION...
2023-10-518**

RÈGLEMENT 1600-2

Monsieur David Malenfant donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1600-2 modifiant le Règlement 1600 décrétant un programme d'aide financière pour la rénovation commerciale et pour le remplacement d'enseignes détachées** dont l'objet est de prolonger de deux ans le programme.

Monsieur David Malenfant dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1600-2 modifiant le Règlement 1600 décrétant un programme d'aide financière pour la rénovation commerciale et pour le remplacement d'enseignes détachées**.

**RÉSOLUTION...
2023-10-519**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 26 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **26 septembre 2023** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-10-520**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00078
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE
ISOLÉE (MARGES LATÉRALES TOTALES)
40, 92^E AVENUE EST
(LOT 3 852 504)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-09-06.1** du 26 septembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire qu'il soit accordé au lot **3 852 504** du Cadastre du Québec (*40, 92^e Avenue Est*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal, des marges latérales totales de 3,70 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-314, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, des marges latérales totales minimales de 5,5 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-521

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00101
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE
(MARGES LATÉRALES TOTALES)
10, RUE DES SARCELLES
(LOT 2 659 000)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-09-06.2** du 26 septembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Francis Allaire qu'il soit accordé au lot **2 659 000** du Cadastre du Québec (*10, rue des Sarcelles*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal, des marges latérales totales de 4,70 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-121, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, des marges latérales totales minimales de 5,5 mètres sont prescrites.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-522

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00107
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE
(MARGE AVANT)
9, RUE DE BELCARO
(LOT 2 322 465)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **23-09-06.3** du 26 septembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Michèle Murray qu'il soit accordé au lot **2 322 465** du Cadastre du Québec (*9, rue de Belcaro*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge avant de 7,35 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-620, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge avant minimale de 7,5 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-523

OPÉRATION CADASTRALE
DEMANDE 2023-00011
LOTS PROJETÉS 6 579 344 À 6 579 350,
6 588 437 ET 6 588 438
(CHEMIN DU BAS-DE-SAINTE-THÉRÈSE)
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots **6 579 344 à 6 579 350, 6 588 437 et 6 588 438** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la présente opération cadastrale est le résultat d'un échange de terrains entre la Ville, 9298-1729 Québec inc. et 8371482 Canada inc.

ATTENDU QUE la superficie totale des lots concernés par l'opération cadastrale projetée équivaut à 93 841,8 mètres carrés;

ATTENDU QUE les lots **6 579 346 et 6 579 349**, d'une superficie totale de 1 475,3 mètres carrés, sont et resteront la propriété de la Ville suite à l'opération cadastrale et que par conséquent, sont exclus du versement d'une somme d'argent pour fins de parc, terrains de jeux ou espaces naturels;

ATTENDU QUE la superficie totale des lots devant faire l'objet du versement d'une somme d'argent pour fins de parc, terrains de jeux ou espaces naturels est de 92 366,5 mètres carrés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Marie-Claude Collin que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 579 344 à 6 579 350, 6 588 437 et 6 588 438** du Cadastre du Québec préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, daté du 10 mai 2023, minute 7969, dossier P20-113, le versement d'une somme d'argent équivalant à 10 % de la valeur marchande des lots **6 579 344, 6 579 345, 6 579 347, 6 579 348, 6 579 350, 6 588 437 et 6 588 438**, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire *05.810.10.000 (Fonds des parcs)*.

Madame Marie-Claude Perron quitte la séance à 20 h 46 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-524

OPÉRATION CADASTRALE
DEMANDE 2023-00014
LOTS PROJETÉS 6 589 328 ET 6 589 329
(RUE PAUL-ALBERT)
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots **6 589 328 et 6 589 329** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1419 de lotissement* prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale des lots concernés par l'opération cadastrale projetée équivaut à 679,3 mètres carrés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que soit exigé comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 589 328 et 6 589 329** du Cadastre du Québec préparé par Fabien Chereau, arpenteur-géomètre, daté du 14 juillet 2023, minute 6917, dossier ATER-239869, le versement d'une somme d'argent équivalant à 10 % de la valeur marchande des lots mis en valeur, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire *05.810.10.000 (Fonds des parcs)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-10-525**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDE 2023-00098**

ATTENDU la recommandation du 26 septembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme touchant le projet suivant :

PIIA – 2023-00098

**69-75, rue du Bourget
Nouvelle construction – Habitation multifamiliale juxtaposée
Recommandation C.C.U. 23-09-05.3 et plans (Annexe A)**

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'**APPROUVER** le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet **2023-00098**, lequel plan est joint à la présente résolution comme **Annexe « A »** pour en faire partie intégrante, sujet aux conditions suivantes :

- Que les équipements mécaniques ou autres structures de service soient localisés de façon à ne pas être visibles de la voie publique ou dissimulés avec des matériaux s'harmonisant, par la couleur et la texture, aux matériaux utilisés pour le revêtement des murs extérieurs, ou par un aménagement paysager dense;
- Qu'aucune grille de ventilation ne soit visible en façade principale;
- Que les équipements de soutien des balcons arrière soient revus et dissimulés de façon à ne pas être visibles de la voie publique;
- Que l'intégrité des infrastructures urbaines publiques (bordure, piste cyclable et trottoir) soit assurée durant la construction;
- Que le niveau du sol fini s'apparente à celui présenté aux plans soumis;
- Que les zones boisées prévues au plan d'aménagement paysager soient préservées;
- Qu'advenant que la préservation des zones boisées prévues au plan d'aménagement paysager ne soit pas possible pour des raisons exceptionnelles, que des talles d'arbres soient plantées en remplacement de celles-ci;
- Que tout espace non boisé à l'intérieur de la servitude écologique soit renaturalisé;
- Que les arbres à planter pour l'ensemble du projet soient d'un calibre variant entre 60 et 80 millimètres de diamètre à 1,4 mètre du sol;
- Que le choix des végétaux pour les aménagements paysagers soit fait en conformité avec le « Guide paysager - Quartier Chambéry de Blainville »;

- Que les arbres conservés fassent l'objet de mesures de protection durant la totalité des travaux de construction;
- Qu'advenant le cas où il y aurait de l'éclairage extérieur, qu'il soit dirigé sous la ligne d'horizon;
- Que toute source d'éclairage extérieur à l'arrière soit localisée le plus près possible de l'allée d'accès;
- Qu'une garantie financière au montant de 4 000 \$ soit déposée afin d'assurer l'achèvement des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-10-526**

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDE 2023-00100**

ATTENDU la recommandation du 26 septembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme touchant le projet suivant :

PIIA – 2023-00100

**79-87, rue du Bourget
Nouvelle construction – Habitation multifamiliale juxtaposée
Recommandation C.C.U. 23-09-05.4 et plans (Annexe A)**

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'**APPROUVER** le Plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre du projet **2023-00100**, lequel plan est joint à la présente résolution comme **Annexe « A »** pour en faire partie intégrante, sujet aux conditions suivantes :

- Que les équipements mécaniques ou autres structures de service soient localisés de façon à ne pas être visibles de la voie publique ou dissimulés avec des matériaux s'harmonisant, par la couleur et la texture, aux matériaux utilisés pour le revêtement des murs extérieurs, ou par un aménagement paysager dense;
- Qu'advenant le cas où des compteurs électriques doivent être situés en cour avant secondaire, en raison d'une impossibilité de les implanter en cour latérale ou arrière, qu'ils soient dissimulés par un aménagement paysager;
- Qu'aucune grille de ventilation ne soit visible en façade principale, et qu'advenant le cas où elles doivent être situées sur la façade avant secondaire, qu'elles soient dissimulées, ou minimales et de la même couleur que le revêtement mural;
- Que les équipements de soutien des balcons arrière soient revus et dissimulés de façon à ne pas être visibles de la voie publique;
- Que l'intégrité des infrastructures urbaines publiques (bordure, piste cyclable et trottoir) soit assurée durant la construction;
- Que le niveau du sol fini s'apparente à celui présenté aux plans soumis;
- Que les zones boisées prévues au plan d'aménagement paysager soient préservées;
- Qu'advenant que la préservation des zones boisées prévues au plan d'aménagement paysager ne soit pas possible pour des raisons exceptionnelles, que des talles d'arbres soient plantées en remplacement de celles-ci;
- Que tout espace non boisé à l'intérieur de la servitude écologique soit renaturalisé;
- Que les arbres à planter pour l'ensemble du projet soient d'un calibre variant entre 60 et 80 millimètres de diamètre à 1,4 mètre du sol;

- Que le choix des végétaux pour les aménagements paysagers soit fait en conformité avec le « Guide paysager - Quartier Chambéry de Blainville »;
- Que les arbres conservés fassent l'objet de mesures de protection durant la totalité des travaux de construction;
- Qu'advenant le cas où il y aurait de l'éclairage extérieur, qu'il soit dirigé sous la ligne d'horizon;
- Que toute source d'éclairage extérieur à l'arrière soit localisée le plus près possible de l'allée d'accès;
- Qu'une garantie financière au montant de 5 000 \$ soit déposée afin d'assurer l'achèvement des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-527

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2023-00080, 2023-00079, 2023-00103, 2023-00083, 2023-00097, 2023-00099 ET 2023-00105

ATTENDU les recommandations du 26 septembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2023-00080	147-151, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation trifamiliale juxtaposée Recommandation C.C.U. 23-09-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2023-00079	153-157, rue de Bellevue Nouvelle construction – Habitation trifamiliale juxtaposée Recommandation C.C.U. 23-09-05.2 et plans (Annexe B)
PIIA – 2023-00103	37, rue Montjay Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-09-05.5 et plans (Annexe C)
PIIA – 2023-00083	12, rue Émilien-Marcoux Bâtiment accessoire Recommandation C.C.U. 23-09-05.6 et plans (Annexe D)
PIIA – 2023-00097	1116, boulevard du Curé-Labelle DOUBLE B BURGER Nouvelles enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 23-09-05.7 et plans (Annexe E)
PIIA – 2023-00099	744, boulevard du Curé-Labelle LE PAIN DANS LES VOILES Nouvelles enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 23-09-05.8 et plans (Annexe F)
PIIA – 2023-00105	1360, boulevard du Curé-Labelle TERRE & OCÉAN Nouvelle enseigne murale Recommandation C.C.U. 23-09-05.9 et plans (Annexe G)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant d'**APPROUVER** les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2023-00080, 2023-00079, 2023-00103, 2023-00083, 2023-00097, 2023-00099 et 2023-00105** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à G »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-528

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
BRIGADIER
SERVICE DE POLICE

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de confirmer l'embauche de **Mme Valérie Beaudry** au poste permanent de « *brigadier* » au Service de police, rétroactivement au 21 septembre 2023. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 4530.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-529

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CONTREMAÎTRE EN BÂTIMENTS – TECHNIQUE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M. Étienne Courcy** au poste-cadre permanent de « *contremaître en bâtiments - technique* » au Service des travaux publics, à compter du 6 novembre 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation de *six (6) mois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-530

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
OPÉRATEUR CONCIERGE
SERVICE DES LOISIRS, CULTURE, BIBLIOTHÈQUE
ET VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M. Sébastien Bertrand** au poste permanent d'« *opérateur concierge* » au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, rétroactivement au 24 septembre 2023. Ce poste est accrédité par le Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301 – Cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-531

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
POLICIERS TEMPORAIRES

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de confirmer l'embauche de **Mme Alexandra Blais et de M. Nathan Huot**, aux postes de « *Policier temporaire* » au Service de police, à compter du 23 octobre 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de leur période de probation. Ces postes sont accrédités par l'Association des policiers et policières de Blainville inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-532

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
TECHNOLOGUE EN BÂTIMENTS
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Madame Michèle Murray de confirmer l'embauche de **M. Tommy Brassard** au poste permanent de « *technologue en bâtiments* » au Service des travaux publics, à compter du 17 octobre 2023, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-533

**CONFIRMATION D'EMBAUCHES
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer les embauches suivantes :

- **Mme Kim Archambault** et **M. Jonathan Caron** aux postes permanents de « *chauffeur homme à tout faire* « C » », rétroactivement au 24 septembre 2023;
- **M. Frédérick Gauthier** au poste permanent et hybride de « *chauffeur homme à tout faire* « C » », rétroactivement au 25 septembre 2023.

Ces postes sont accrédités par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-534

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 JUILLET AU 15 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 juillet au 15 septembre 2023** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-535

**MODIFICATION À LA STRUCTURE
DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE dix nouveaux postes permanents cols bleus ont été créés dans la nouvelle convention collective en fonction des besoins opérationnels du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter les modifications suivantes à la structure du **Service des travaux publics** et d'approuver le nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- **Création** d'un poste d'« *électromécanicien – division aqueduc/égouts* »;
- **Création** d'un poste de « *mécanicien – division mécanique* »;
- **Création** de deux postes de « *menuisier – division bâtiments* »;
- **Création** d'un poste de « *peintre – division bâtiments* »;
- **Création** d'un poste d'« *électricien – division bâtiments de fin de semaine* »;
- **Création** de deux postes hybrides de « *chauffeur homme à tout faire « C » - division voirie* »;
- **Création** de deux postes de « *chauffeur homme à tout faire « C » de fin de semaine* ».

Ces postes sont accrédités par le Syndicat canadien de la fonction publique (S.C.F.P.), section locale 2301 – Cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-536

SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NO 102127

CONSIDÉRANT les événements reprochés à l'employé no. **102127**;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines en date du 6 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d'ordonner la suspension sans solde pour une durée de huit (8) jours, de l'employé no. **102127**, laquelle devant être purgée aux dates déterminées par le directeur du service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-537

SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NO 102704

CONSIDÉRANT les événements reprochés à l'employé no. **102704**;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines en date du 3 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'ordonner la suspension sans solde pour une durée d'une (1) journée, de l'employé no. **102704**, laquelle devant être purgée à la date déterminée par le directeur du service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-538

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2023-041 P
RÉSERVOIR D'EAU POTABLE MARCEL-AYOTTE
CONSTRUCTION DU DEUXIÈME RÉSERVOIR
INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS ET
SURVEILLANCE**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **BHP EXPERTS-CONSEILS S.E.C.** pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de construction du deuxième réservoir d'eau potable Marcel-Ayotte, au montant de **612 931,73 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1678, le tout conditionnel à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-539

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2023-045 P
43^E AVENUE – NOUVEAUX FEUX DE CIRCULATION
INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS ET
SURVEILLANCE**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'installation de nouveaux feux de circulation sur le 43^e Avenue, au montant de **207 529,88 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à

même les fonds prévus au Règlement 1675, le tout conditionnel à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-540

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2024-004
RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC
INGÉNIERIE – PLANS & DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **EFEL EXPERTS-CONSEILS INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réhabilitation du réseau d'aqueduc, au montant de **62 546,40 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1675, le tout conditionnel à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-541

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2024-006 P
MICHÈLE-BOHEC – ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD ET AJOUT
DE NOUVEAUX FEUX – INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS &
DEVIS ET SURVEILLANCE**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **GROUPE CIVITAS INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'élargissement du boulevard Michèle-Bohec et d'ajout de nouveaux feux de circulation, au montant de **158 033,14 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1674, le tout conditionnel à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-542

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2024-009
POSTE DE POMPAGE SANITAIRE SUR LA 43^E AVENUE EST – MISE
À NIVEAU – INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS & DEVIS ET
SURVEILLANCE**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **BHP EXPERTS-CONSEILS S.E.C.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de mise à niveau du poste de pompage sanitaire sur la 43^e Avenue Est, au montant de **71 112,04 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1675, le tout conditionnel à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-543

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-083 P
TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES
ANNÉE 2024

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **PERMA ROUTE INC.** pour les travaux de scellement de fissures, pour l'année 2024, au montant de **52 003,19 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Serge Paquette quitte son siège à 21 h 03.

RÉSOLUTION...
2023-10-544

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-084 P
SERVICES DE CONCIERGERIE AU POSTE DE POLICE
ANNÉE 2024-2025

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **ARMEX INC.** pour les services de conciergerie au poste de police, pour la période du 28 janvier 2024 au 25 janvier 2025, au montant de **68 306,65 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.820.00.531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-545

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-086
ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE NEUVE À CABINE DOUBLE,
ANNÉE 2023 OU PLUS RÉCENTE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LÉVEILLÉ FORD INC.** pour l'acquisition d'une camionnette neuve à cabine double, année 2023 ou plus récente, au montant de **86 777,38 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1652.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-546

ACCEPTATION DE SOUMISSIONS
DOSSIER SA2023-077 P
LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR POUR
LES OPÉRATIONS HIVERNALES
PÉRIODE HIVERNALE 2023-2024

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'accepter les plus basses soumissions conformes de la compagnie **LES ENTREPRISES GRAVEL INC.** pour la location de machinerie lourde, avec opérateur, pour la période du 2 décembre 2023 au 29 mars 2024, avec possibilité de renouvellement d'un (1) an, comme suit :

- Pour le **LOT 1 (souffleuse)**, au montant de **29 433,60 \$ taxes incluses**;
- Pour le **LOT 2 (niveleuse)**, au montant de **34 032,60 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.330.00.513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-547

**ACCEPTATION DE SOUMISSIONS
DOSSIER SA2023-078 P
LOCATION D'UNE NIVELEUSE ET DE
DEUX MINI-CHARGEURS SUR ROUES
PÉRIODE HIVERNALE 2023-2024**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'accepter les plus basses soumissions conformes des compagnies suivantes pour la location d'une niveleuse et de deux mini-chargeurs sur roues, pour la période du 2 décembre 2023 au 29 mars 2024, avec possibilité de renouvellement d'un (1) an, comme suit :

- **ÉQUIPEMENT ST-GERMAIN INC.**, pour le **LOT 1 (niveleuse)**, au montant de **90 255,38 \$ taxes incluses**;
- **TRANSPORT CAMILLE DIONNE (1991) INC.**, pour le **LOT 2 (mini-chargeur)**, au montant de **33 342,75 \$ taxes incluses**;
- **TRANSPORT CAMILLE DIONNE (1991) INC.**, pour le **LOT 3 (mini-chargeur)**, au montant de **33 342,75 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.330.00.513.

Monsieur Serge Paquette reprend son siège à 21 h 05 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-548

APPROBATION – RÈGLEMENT 1372-16

ATTENDU QU'en date du 3 octobre 2023, le *Projet de règlement 1372-16* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Nicole Ruel d'approuver le *Règlement 1372-16 modifiant le Règlement 1372 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-549

APPROBATION – RÈGLEMENT 1428-2

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'approuver le *Règlement 1428-2 modifiant le Règlement 1428 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-550

APPROBATION – RÈGLEMENT 1608-2

ATTENDU QU'en date du 19 septembre 2023, le *Projet de règlement 1608-2* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'approuver le *Règlement 1608-2 modifiant le Règlement 1608 sur la gestion contractuelle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-10-551**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1680

ATTENDU QU'en date du 19 septembre 2023, le *Projet de règlement 1680* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'approuver le *Règlement 1680 concernant l'exercice du droit de préemption*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-10-552**

**ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE
2024-2029**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a initié une démarche dans l'objectif de se doter d'une planification stratégique pour les années 2024-2029;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette démarche, la Ville de Blainville s'est assurée de l'implication du conseil de ville, de l'équipe de direction ainsi que des employés;

ATTENDU QUE dans le but de s'assurer que la planification stratégique réponde également aux attentes des citoyens et citoyennes de la Ville de Blainville, la population a été consultée afin de prioriser les projets porteurs;

ATTENDU QUE l'ensemble de la démarche de la planification stratégique de la Ville de Blainville 2024-2029 est complété.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'adopter la **Planification stratégique 2024-2029** de la Ville de Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-10-553**

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même le poste budgétaire 02.131.00.305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-10-554**

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Madame Marie-Claude Collin d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-10-555**

**RENOUVELLEMENT ET NOMINATION DE MEMBRES-CITOYENS À
LA COMMISSION RELÈVE BLAINVILLE**

ATTENDU QUE la Commission relève Blainville s'adressent aux jeunes Blainvilloises et Blainvillois, âgés de 18 à 35 ans, désireux de s'engager dans la vie municipale et qui veulent réaliser des projets mobilisateurs pour l'avenir de la Ville;

ATTENDU QUE le mandat des membres-citoyens est d'une durée de deux ans et qu'il est renouvelable;

ATTENDU QUE les mandats de Corinne Belley, Audrey Daigneault et Roxanda Mirzac se terminent en octobre 2023;

ATTENDU QUE la commission est composée de sept (7) membres-citoyens et qu'un poste est devenu vacant suite au départ d'Emmanuel Cormier en date du 23 mai 2023;

ATTENDU QU'à l'issue d'un processus de sélection, le choix du comité s'est porté sur la candidature d'Ann Claire Caillaud.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Francis Allaire :

DE RENOUVELER le mandat de Corinne Belley, Audrey Daigneault et Roxanda Mirzac à titre de membres-citoyens de la Commission relève Blainville, et ce, pour une période de deux ans;

DE NOMMER Ann Claire Caillaud comme membre-citoyen de la Commission relève Blainville pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-10-556**

**DÉPÔT – CERTIFICATS CONCERNANT LA
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENTS 1674, 1675, 1676, 1677 ET 1678**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par le greffier des certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du **2 au 6 octobre 2023** sur les règlements suivants :

- **Règlement 1674 décrétant l'exécution de travaux pour l'élargissement du boulevard Michèle-Bohec et l'ajout de nouveaux feux de circulation entre le ruisseau Gohier et la rue Notre-Dame, et un emprunt de 2 050 000 \$ à ces fins;**
- **Règlement 1675 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie et d'infrastructures et de paiement de quotes-parts dans des travaux, et un emprunt de 7 830 000 \$ à ces fins;**
- **Règlement 1676 décrétant l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques 911 phase 2 et de contrôle des accès, le remplacement de véhicules et d'équipements et l'exécution de divers travaux au Centre récréoaquatique, et un emprunt de 2 910 000 \$ à ces fins;**
- **Règlement 1677 décrétant l'exécution de travaux d'aménagement du parc Chambéry, et un emprunt de 2 800 000 \$ à cette fin;**
- **Règlement 1678 autorisant l'engagement de professionnels pour le projet de construction du deuxième réservoir d'eau potable – Marcel-Ayotte, et décrétant un emprunt de 850 000 \$ à cette fin.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-557

OCTROI DE MANDAT
PROCÉDURES JUDICIAIRES DEVANT
LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC
DOSSIER 700-17-019886-232

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de mandater la firme **DHC AVOCATS INC.** pour représenter la Ville dans le cadre du dossier de la Cour supérieure du Québec numéro 700-17-019886-232.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-558

APPROBATION – BUDGET 2024
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC DU DOMAINE VERT

ATTENDU QUE la *Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert* a dressé son budget pour l'exercice financier 2024;

ATTENDU les dispositions de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c.C-19)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'adopter le **Budget 2024** de la *Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert* au montant de **2 583 800 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-559

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **septembre 2023** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-560

**EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE
18 484 000 \$ DATÉES DU 3 NOVEMBRE 2023
CONCORDANCE, PROLONGATION ET
COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Blainville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **18 484 000 \$** qui sera réalisé le **3 novembre 2023**, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1542	249 900 \$
1543	62 800 \$
1564	104 400 \$
1565	218 800 \$
1472	1 911 900 \$
1478	2 544 100 \$
1308	61 500 \$
1310	115 700 \$
1324	198 400 \$
1328	197 700 \$
1333	132 200 \$
1336	70 400 \$
1338	68 400 \$
1339	59 500 \$
1340	71 300 \$
1344	213 900 \$
1356	271 400 \$
1357	330 100 \$
1358	113 300 \$
1359	455 900 \$
1362	193 800 \$
1376	1 322 000 \$
1337	434 700 \$
1365	76 900 \$
1367	459 900 \$
1546	180 000 \$
1570	1 013 600 \$
1607	2 500 000 \$
1612	445 000 \$
1625	761 100 \$
1628	1 200 000 \$
1633	150 000 \$
1638	1 065 400 \$
1642	230 000 \$
1645	1 000 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro **1472, 1478, 1546, 1570, 1607, 1612, 1625, 1628, 1633, 1638, 1642 et 1645**, la Ville de Blainville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville avait le 2 octobre 2023, un emprunt au montant de 5 238 000 \$, sur un emprunt original de 14 217 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéro **1542, 1543, 1564, 1565, 1472 et 1478**;

ATTENDU QUE, en date du 2 octobre 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 3 novembre 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéro **1542, 1543, 1564, 1565, 1472 et 1478**;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville avait le 10 octobre 2023, un emprunt au montant de 4 847 000 \$, sur un emprunt original de 16 018 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéro **1308, 1310, 1324, 1328, 1333, 1336, 1338, 1339, 1340, 1344, 1356, 1357, 1358, 1359, 1362, 1376, 1337, 1365 et 1367**;

ATTENDU QUE, en date du 10 octobre 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 3 novembre 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéro **1308, 1310, 1324, 1328, 1333, 1336, 1338, 1339, 1340, 1344, 1356, 1357, 1358, 1359, 1362, 1376, 1337, 1365 et 1367**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand que les règlements d'emprunt indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du **3 novembre 2023**;
- les intérêts seront payables semi annuellement, **le 3 mai et le 3 novembre de chaque année**;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation **CDS inc. (CDS)** et seront déposées auprès de **CDS**;
- **CDS** agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- **CDS** procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises* »;
- **CDS** effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, **CDS** prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE L'ENVOLEE
13845, BOUL. DE CURE-LABELLE
MIRABEL (QC) J7J 1A1

QUE les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Blainville, tel que permis par la Loi, a mandaté **CDS** afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 à 2033, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 1472, 1478, 1546, 1570, 1607, 1612, 1625, 1628, 1633, 1638, 1642 et 1645 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2034 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 1472, 1478, 1546, 1570, 1607, 1612, 1625, 1628, 1633, 1638, 1642 et 1645 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 3 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 3 novembre 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéro 1542, 1543, 1564, 1565, 1472 et 1478, soit prolongé de 1 mois et 1 jour.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 3 novembre 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéro 1308, 1310, 1324, 1328, 1333, 1336, 1338, 1339, 1340, 1344, 1356, 1357, 1358, 1359, 1362, 1376, 1337, 1365 et 1367, soit prolongé de 24 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-10-561**

**RÉVISION – POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT ET
DE DISPOSITION DES BIENS**

ATTENDU la modification du *Règlement 1608 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier en conséquence la *Politique d'approvisionnement et de disposition des biens* afin de l'harmoniser et de tenir compte des changements apportés au Règlement 1608.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'adopter la **Politique d'approvisionnement et de disposition des biens** mise à jour en date d'octobre 2023, laquelle politique est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-10-562**

DON DE DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS (DEA)

ATTENDU QUE certains défibrillateurs externes automatisés (DEA) qui ne sont plus sous garantie ont été remplacés par des neufs, de sorte qu'ils ne sont plus nécessaires ou utiles aux activités de la ville;

ATTENDU QUE ces appareils pourraient venir en aide aux différents services médicaux qui porte assistance aux victimes de la guerre en Ukraine;

ATTENDU la demande de l'organisme Rescue Support International déposée auprès du Chef aux opérations – soutien technique et opérationnel, M. Jocelyn Richer, qui effectuera prochainement une deuxième mission humanitaire en Ukraine.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de faire don de quatorze (14) défibrillateurs externes automatisés (DEA) à l'organisme **RESCUE SUPPORT INTERNATIONAL** dont la mission est d'apporter un soutien aux premiers répondants à travers le monde en situation précaire due à la guerre ou autres conditions périlleuses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-10-563**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-081 P
PLANIFICATION, ORGANISATION, COORDINATION
ET SUPERVISION DU PROGRAMME DE TENNIS**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-11-661** adoptée le 8 novembre 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **QUARANTE-ZÉRO INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et la supervision du programme de tennis pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette de renouveler le contrat de la compagnie **QUARANTE-ZÉRO INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et la supervision du programme de tennis pour l'année 2024, au montant de **88 598,59 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.748.10.454.

Madame Marie-Claude Collin quitte son siège à 21 h 21 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-10-564**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2021-118 P
PLANIFICATION, ORGANISATION, COORDINATION
ET ANIMATION DES CAMPS DE JOUR THÉMATIQUES**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-02-080** adoptée le 8 février 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **GROUPE DOMISA INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des camps de jour thématiques pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant de renouveler le contrat de la compagnie **GROUPE DOMISA INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des camps de jour thématiques pour l'année 2024, au montant de **304 804,83 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.740.30.454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-10-565**

**TRANSFERT DE FONDS DU SURPLUS ACCUMULÉ
POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT DE L'OSM**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'autoriser le transfert d'un montant de **92 129,18 \$ taxes incluses** du surplus accumulé vers les postes budgétaires 02.715.30.693 (73 141,67 \$) et 02.132.00.693 (18 987,51 \$) pour la tenue de l'événement de l'OSM 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2023-10-566**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE-CADRE DE PARTENARIAT
ENTRE ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC
ET LA VILLE DE BLAINVILLE**

ATTENDU QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c.Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

ATTENDU QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

ATTENDU QU'ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ci-après « **ÉEQ** ») est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre **ÉEQ** et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

ATTENDU QUE le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente-cadre de partenariat avec ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Madame Marie-Claude Collin reprend son siège à 21 h 23 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-567

MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-010 P
ENTRETIEN HORTICOLE
ANNÉE 2023

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-03-149**, adoptée le 21 mars 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **PAYSAGILE INC. (FRONTIÈRES JARDINS)** pour l'entretien horticole pour l'année 2023;

ATTENDU QUE suite à l'octroi du contrat, quatre nouveaux endroits ont été ajoutés et un a été bonifié, occasionnant ainsi des dépenses additionnelles non prévues.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire d'autoriser une dépense additionnelle de **35 450,23 \$ taxes incluses**, dans le cadre du contrat **SA2023-010 P** pour l'entretien horticole pour l'année 2023, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02.746.00.541** (25 346,23 \$) et à même les fonds prévus au Règlement **1628** (10 104,00 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-568

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2020-053 P
TRANSPORT, TRI, VALORISATION ET DISPOSITION
DES MATÉRIAUX SECS AVEC SERVICE DE LOCATION
DE CONTENEURS POUR L'ÉCOCENTRE

ATTENDU QUE par sa résolution **2020-10-488** adoptée le 13 octobre 2020, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **SERVICES SANITAIRES SAINT-ANTOINE INC.** pour le transport, le tri, la valorisation et la disposition des matériaux secs avec service de location de conteneurs pour l'écocentre pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel de renouveler le contrat de la compagnie **SERVICES SANITAIRES SAINT-ANTOINE INC.** pour le transport, le tri, la valorisation et la disposition des matériaux secs avec service de location de conteneurs pour l'écocentre pour l'année 2024, au montant de **500 298,36 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.453.10.446 (167 674,08 \$) et 02.453.20.446 (332 624,28 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-569

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2020-119 P
ENTRETIEN ARBORICOLE

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-02-072** adoptée le 16 février 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9125-1991 QUÉBEC INC. (SERVICES D'ARBRES NATURE)** pour l'entretien arboricole pour la période du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la deuxième année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire de renouveler le contrat de la compagnie **9125-1191 QUÉBEC INC. (SERVICES D'ARBRES NATURE)** pour l'entretien arboricole pour l'année 2024, au montant de **152 750,91 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-570

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2021-115 P
TRAVAUX D'EXCAVATION PNEUMATIQUE

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-02-079** adoptée le 8 février 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL)** pour les travaux d'excavation pneumatique pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL)** pour les travaux d'excavation pneumatique pour l'année 2024, au montant de **91 117,69 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-571

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-012 P
NETTOYAGE DES STATIONS DE POMPAGE ET D'ÉQUIPEMENTS DE
DÉCANTATION DES EAUX PLUVIALES**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-04-220** adoptée le 12 avril 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE (FARS Saninord)** pour le nettoyage des stations de pompage et d'équipements de décantation des eaux pluviales pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE (FARS Saninord)** pour le nettoyage des stations de pompage et d'équipements de décantation des eaux pluviales pour l'année 2024, au montant de **64 443,95 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.415.00.527*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-572

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
BÂTIMENTS MUNICIPAUX
INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE
DOSSIER 7210-2023-054**

ATTENDU le Programme d'aide financière d'Hydro-Québec pour l'installation de 4500 bornes de recharge pour les municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite adhérer à ce programme afin d'installer un minimum de quatre bornes de recharge dans des stationnements municipaux au cours de l'année.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Monsieur Francis Allaire :

D'AUTORISER le directeur du Service du génie, ou son représentant, à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme de 4500 bornes.

DE CONFIRMER les engagements suivants de la Ville de Blainville, si la demande est retenue :

- Signer l'entente de partenariat ou le renouvellement de l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement des bornes de recharge du Circuit électrique;
- Signer l'entente de contribution financière du Programme de 4500 bornes;
- Acheter les bornes sur rue auprès du fournisseur de bornes du Circuit électrique;
- Installer les bornes de recharge et soumettre les pièces justificatives dans les douze mois suivant la réception de la lettre de confirmation de la subvention;
- Prévoir les équipes techniques et les sous-traitants nécessaires pour mettre en œuvre le projet;
- Assumer les coûts d'installation des bornes de recharge dépassant le montant de la subvention;
- Maintenir chaque borne de recharge dans un bon état de fonctionnement, et ce, pendant une durée minimale de cinq ans après leur mise en service;
- Payer les frais annuels de gestion des équipements;

- Prendre en charge les frais d'entretien et de réparation des bornes au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-573

**AUTORISATION DE SIGNATURE
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
PROGRAMME D'AIDE AUX PASSAGES À NIVEAU MUNICIPAL,
VOLET 3
DOSSIER 7210-2023-021**

ATTENDU QUE le *Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM)* vise à réduire, pour le public, les risques de collisions, de pertes en vies humaines et de blessures aux passages à niveau en appuyant les municipalités dans le cadre des travaux d'entretien de la signalisation, d'amélioration de la sécurité et de réfection de la surface de croisement aux passages à niveau;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du *PAPNM* et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées par la demande d'aide financière concernent un passage à niveau situé sur une route sous autorité municipale;

ATTENDU QUE le projet à réaliser est effectué en conformité avec la *Loi sur la sécurité ferroviaire* ou la *Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé*;

ATTENDU QUE les travaux réalisés après la date de dépôt de la demande sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE toute dépense engagée après la date du dépôt de la demande d'aide financière au Ministère, mais avant l'acceptation de la demande, est au risque du requérant et sera considérée comme dépense admissible sous réserve de :

- l'acceptation de la demande d'aide (lettre d'annonce);
- la signature de l'engagement portant sur le respect des conditions du programme et des obligations en découlant.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser le directeur du Service du génie ou son représentant à signer pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux passages à niveau municipaux – Volet 3 (réfection de la surface de croisement)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2023-10-574

**CONTRIBUTION MUNICIPALE AU
PROJET HABITATIONS RIVE-GAUCHE
1045, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

ATTENDU QUE par la résolution 2022-04-251, adoptée à la séance ordinaire du 12 avril 2022, la Ville de Blainville a confirmé son engagement à contribuer financièrement au projet de construction de logements communautaires au 1045, boulevard du Curé-Labelle, de l'organisme à but non lucratif (OBNL) **HABITATIONS RIVE-GAUCHE**;

ATTENDU QUE le projet fait l'objet d'une subvention dans le cadre du *Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)*;

ATTENDU QUE le montant de la contribution de la Ville s'élève à 5 838 624,63 \$;

ATTENDU QUE cette contribution sera remboursée à la Ville par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser le versement d'un montant de **5 838 624,63 \$** à l'organisme **HABITATIONS RIVE-GAUCHE**, à titre de contribution de la Ville de Blainville au projet de construction de logements communautaires au 1045, boulevard du Curé-Labelle.

QUE les versements soient faits selon le même échéancier que celui de la subvention qui est versée par la Société d'habitation du Québec au projet.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *04.137.69.000*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2023-10-575

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Madame Nicole Ruel que la séance soit levée à 21 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER